

**PREFECTURE**

Bureau de la Communication Interministérielle  
et de la Représentation de l'Etat  
Affaire suivie par : Mme Anne-Marie LHOSTE  
Tél. : 02.37 27 70 12  
Fax : 02 37 27 70 44  
Mél : anne-marie.lhoste@eure-et-loir.gouv.fr

**ARRETE ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR  
ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le courrier du Commissaire divisionnaire Mathieu BERNIER, Directeur départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir en date du 16 janvier 2020 relatif à l'intervention de Madame Alicia ROVIC, gardien de la Paix à la Circonscription de Sécurité Publique de Dreux ;

Considérant que la conduite de Madame Alicia ROVIC, est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

**ARRETE :**

**Article 1er** - Une récompense pour acte de courage et de dévouement (Médaille de Bronze) est décernée à Madame Alicia ROVIC.

**Article 2** – Madame la sous-préfète, directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à CHARTRES, le 10 février 2020

La Préfète,



Fadela BENRABIA